

Info-municipal - juillet 2024



PICKLEBALL

Deux surfaces de pickleball sont accessibles sur la patinoire extérieure, dont une qui vient d'être entièrement refaite.

Une ligue amicale existe déjà les lundis & jeudis matins à compter de 9h30.

Les filets sont rangés à l'intérieur de la cabane de la patinoire extérieure.

SVP nous contacter si cela vous intéresse de joindre la ligue amicale ou simplement venir jouer occasionnellement.









EN BREF - CONSEIL MUNICIPAL

Voici quelques faits saillants de la séance du conseil du 3 juin dernier:

- Le conseil municipal a renouvelé son entente d'entraide incendie avec le service de sécurité incendie de la région de Richmond.
- Une partie du revêtement de la patinoire extérieure a été refait pour prolonger la durée de vie de la surface de jeu. Le coût total est de 19 000 \$. La Municipalité a reçu un soutien financier de 4 000\$ du Groupe Entraide.
- Dû à de nombreux vandalismes, la Municipalité a dû enlever les dos d'ânes qui avaient été installés sur le chemin St-Pierre, ainsi que plusieurs pots de fleurs dans le secteur du Lac Boissonneault. Si vous êtes témoins d'un acte de vandalisme, merci d'aviser la Sureté du Québec.
- Le souper bénéfice qui se tient annuellement en octobre changera de formule. En collaboration avec les Canards du Lac Brome, le souper offrira un menu à base de canard, et les profits seront remis à la Maison de la Famille les Arbrisseaux.
- La Municipalité recevra une aide financière de 3 782.40\$ pour embaucher 2 étudiants dans l'équipe d'animation du camp de jour.

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 8 avril 2024 dernier, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « règlement numéro 2024-270-02 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et d'identifier des secteurs admissibles à des programmes de revitalisation. »

Que ledit règlement numéro 2024-270-02 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 5 juin 2024;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2024-270-02 est entré en vigueur le 5 juin 2024, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 5 juin 2024;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024-270-02 au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude durant les heures régulières d'ouverture ou sur le site internet : www.municipalite.st-claude.ca/documents/#reglements.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 201EME JOUR DE JUIN 2024

France Lavertu, Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 6 mai 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « règlement numéro 2024-271-10 visant à modifier le règlement de zonage #2008-271 et ses amendements. »

Que ledit règlement numéro 2024-271-10 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, le 18 avril 2024;

Que ledit règlement numéro 2024-271-10 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 5 juin 2024;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2024-271-10 est entré en vigueur le 5 juin 2024, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 5 juin 2024;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024-271-10 au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église durant les heures régulières d'ouverture ou sur le site internet : www.municipalite.st-claude.ca/documents/#reglements.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 201EME JOUR DE JUIN 2024

France Lavertu, Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par le soussigné, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Que lors de la séance tenue le 8 avril 2024 dernier, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « règlement numéro 2024-272-07 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2008-272 dans le but d'ajouter des dispositions sur la construction de rues. »

Que ledit règlement numéro 2024-272-07 reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 5 juin 2024;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2024-272-07 est entré en vigueur le 5 juin 2024, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 5 juin 2024;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024-272-07au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude durant les heures régulières d'ouverture ou sur le site internet : www.municipalite.st-claude.ca/documents/#reglements.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 201EME JOUR DE JUIN 2024

France Lavertu, Directrice générale et greffière-trésorière

VACANCES - BUREAU MUNICIPAL

Prendre note des périodes de vacances de nos employés au bureau municipal:

- Direction générale: 22 juillet au 6 août
- Officier en bâtiment: 19 au 23 août
- Intervenant en loisir: 12 au 21 août





PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL ST-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

OFFRE D'EMPLOI

OUVRIER DES TRAVAUX PUBLICS

Vous êtes à la recherche d'un défi intéressant? Nous en avons un pour vous! Poste permanent

La **Municipalité de Saint-Claude** est à la recherche d'une personne énergique, travaillante et efficace afin de pourvoir ce poste.

Principales fonctions

Sous la supervision du chef d'équipe, l'ouvrier exécutera les tâches suivantes :

- Opérer les diverses machineries et/ou équipements;
- Assurer l'exécution des travaux d'entretien annuel des routes et des infrastructures;
- Entretenir les véhicules et les autres équipements;
- · Réaliser différents travaux de soudure;
- Effectuer du travail manuel.

Exigences

Qualifications et qualités :

- Titulaire d'un permis de conduire classe 3 jumelé à une expérience en conduite;
- Opérer diverses machineries lourdes, dont la déneigeuse;
- Bonnes connaissances et habiletés pour les travaux reliés à l'entretien et à la mécanique;
- Reconnu pour votre débrouillardise, votre polyvalence et votre rigueur;
- · Connaissance en mécanique et en soudure.

Conditions de travail

Nous offrons des avantages concurrentiels : Rémunération entre 26\$ à 30\$ de l'heure selon l'expérience et les qualifications, fonds de pension, congés de maladie ou personnel, vêtements de travail.

Horaire de travail : 4 jours/semaine en période estivale et variable en période hivernale.

Si cela vous intéresse faire parvenir votre candidature à Madame France Lavertu au plus tard le <u>6 aout 2024</u> par courriel : directrice@st-claude.ca ou au bureau municipal.

URBANISME & ENVIRONNEMENT

Chronique de l'inspecteur – les quais (règlement zonage 2008-271)

Plusieurs normes régis l'implantation d'un quai; afin de calculer la longueur permise de votre quai, voici l'équation :

(article 4.91)-La longueur maximale de tout quai, mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, doit respecter la règle de calcul qui suit sans excéder 15 m

(A - B) / 2 = C où

A: largeur du terrain face au lac

B: largeur du quai projeté

C : longueur maximale du quai à partir de la ligne naturelle des hautes eaux

(article 4.101)-De plus, toute construction, tout ouvrage, modification et tous travaux relatifs aux quais et monte bateaux doit faire l'objet de l'émission **préalable** d'un certificat d'autorisation.

Chronique de l'inspecteur - Règlement général uniformisé 2020-326

Bruits

Article 34 - Bruit entre 23 h 00 et 7 h 00

Entre 23 h 00 et 7 h 00, il est défendu à toute personne de faire usage ou permettre que soit fait usage d'une radio ou d'un instrument propre à reproduire des sons ou de causer du bruit excessif de façon à nuire au bien-être et au repos de toute autre personne.

Feux

Article 48 - Normes d'installation d'un foyer extérieur

L'installation d'un foyer cité à l'article précédent doit respecter les distances minimales suivantes afin d'être conforme :

- 1) 4 mètres (13 pieds) d'un bâtiment principal;
- 2) 4 mètres (13 pieds) d'un bâtiment accessoire;
- 3) 3 mètres (10 pieds) d'une ligne de terrain;
- 4) 3 mètres (10 pieds) d'un tronc d'arbre, d'un arbuste, d'une haie;
- 5) Foyer artisanal autorisé seulement sur la terre ferme.

Une fois le foyer localiser, appeler un garde-feu afin de faire valider l'emplacement et NE PAS LE DÉPLACER par la suite.

Appeler entre 10h-18h – si possible une journée d'avance

Yannick Scrosati, Pompière et Garde-feu : 819 446-5943 David St-Pierre, Pompier et Garde-feu : 819 345-2853 Jean Labrecque, Directeur Incendie : 819 845-7795 #5

Article 40 - Fumée ou odeurs

Il est interdit à toute personne de causer des nuisances par la fumée ou par les odeurs de leur feu en plein air ou de leur foyer extérieur de façon à troubler le bien-être et l'utilisation normale de la propriété d'une ou de plusieurs personnes du voisinage ou de causer un problème à la circulation des véhicules automobiles sur la voie publique.

DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2023 DU RAPPORT FINANCIER 2023

Chers contribuables et citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, et ce, afin d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale, je suis fier de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2023 de la Municipalité de Saint-Claude.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 mars 2024. Les états financiers consolidés ainsi que le sommaire de l'information financière peuvent être consultés au bureau municipal sis au 295, route de l'église, Saint-Claude aux heures ordinaires de bureau.

Le rapport financier et surplus

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (revenus, dépenses, revenus d'investissements, amortissements, affectations, etc.) les états financiers 2023 indiquent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 59 491 \$.

Rapport du vérificateur externe

La firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs de la Municipalité, certifie que les états financiers consolidés présentent une image fidèle, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, de la situation financière de la Municipalité de Saint-Claude pour l'exercice concerné.

Traitement des élus

En vertu des dispositions de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

La rémunération des élus à la Municipalité de Saint-Claude en 2023 était la suivante :

Maire 9 425\$ Allocation 4 713\$ Conseillers (ères) 3 142\$ Allocation 1 571\$

En plus, le maire recevait à titre de membre du conseil de la MRC du Val-Saint-François une rémunération de 3 262,27 \$ et une allocation de dépenses de 1 631,27\$.

FAITS SAILLANTS 2023 INVESTISSEMENTS

Projets	Montants
Pince de survie incendie	49 423 \$
Recouvrement section Rang 7	48 774 \$
Réfection de chemin St-Cyr	58 266 \$
Réfection Rang 9	25 629 \$
Équipement sens unique	13 906 \$
Parc de l'église (éclairage)	26 850 \$
Moins de 10 000\$	
3 habits pompiers	7 540 \$
Bois réparation pont	5 343 \$
Gouttière abri centre aux Quatre vents	2 310 \$
Fournaise centre aux Quatre vents	2 698 \$
Ordinateur bureau municipal	2 068 \$
Total des acquisitions d'immobilisations	242 807 \$
Subventions gouvernementales reçues	68 000 \$



FINISSANTS - FINISSANTES ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOURIRE





Ariane Bisson



Thomas Couture



Karolane Bisson



Magalie Gagnon

Nous pouvons vous envoyez la photo originale, par courriel. Merci de nous écrire au loisirs@st-claude.ca



FINISSANTS - FINISSANTES ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOURIRE





Amélie Maheux



Téo Morneau



Simon Plante



Alys Randlett



Maxim Toutant

Nous pouvons vous envoyez la photo originale, par courriel. Merci de nous écrire au loisirs@st-claude.ca

JE DEVIENS POMPIER DANS MA COMMUNAUTÉ



UN ENGAGEMENT À L'ÉPREUVE DU FEU!

PORTER SECOURS • PRÉVENIR LES RISQUES SERVIR SA COMMUNAUTÉ

Québec.ca/devenirpompier



SERVICE INCENDIE





DÉMÉNAGEMENT

Vous déménagez? Avant votre première nuit :

 Changez la pile des avertisseurs de fumée (1 par étage)

- Assurez-vous qu'ils sont fonctionnels
- Vérifiez la date sur le boîtier (max 10 ans)
- Vérifiez que les sorties sont libres et utilisables
- Vérifiez que le système d'alarme est en fonction

SERVICE INCENDIE DE SAINT-CLAUDE

RAMONAGE DES CHEMINÉES du 15 mai au 27 septembre 2024

Un accroche porte vous sera remis comme d'habitude des que nous passerons chez vous pour ramoner.

Pour obtenir davantage d'informations ou un rendez-vous pour faire l'intérieur, veuillez nous contacter au 819 260-1542.



Le frais de ramonage est assumé par la municipalité sur les bâtiments principaux.

Si la trappe de récupération est située à l'intérieur, c'est au propriétaire à ramasser la suie. Voici les tarifs à vos frais si vous désirez que le ramoneur le fasse.

- Nettoyage des tuyaux à fumée, si faut enlever le tuyau après le poêle
 - 60.00\$ avant taxes
- Vidanger la suie à l'intérieur: 45.00\$ + tx
- Sortir la balayeuse pour nettoyer: 75.00\$ + tx

Hors saison: 192.00\$ avant taxes par conduit



CAMP DE JOUR

Le camp de jour à Saint-Claude est très occupé cet été!

Avec 52 enfants, notre équipe d'animation peut compter sur 7 animateurs(trices) réguliers et 3 aides-animateurs.

Notre calendrier d'activité est très chargée!

- Atelier de magie scientifique
- Visite à la ferme Lussier Belgians
- Musée de la nature 8 sciences de Sherbrooke
- Animation avec l'escouade littéraire de l'Estrie
- Journée au Camping des Baies
- Zoo de Granby & parc aquatique Amazoo
- Conte ombrée avec Madame Pissenlit
- Camping Lac aux Bouleaux
- Initiation au tam-tam africain
- Nouveaux sports comme le goldball, DBL ball et Tugball
- Plusieurs journées thématiques
- Fabrication de bijoux
- Visite dans les profondeurs de la Mine à Capelton

FÊTE FORAINE Artisans recherchés

Nous recherchons actuellement des artisans pour la fête foraine du 24 août.

Si vous désirez une table pour vendre vos créations, merci de nous contacter! C'est gratuit!!

819 845-7795 #3 loisirs@st-claude.ca





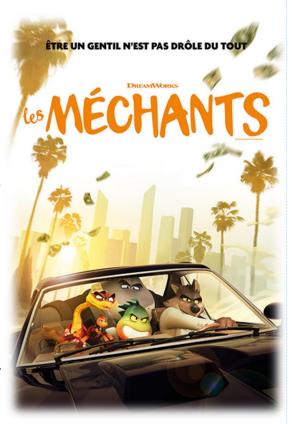
FILM EN PLEIN AIR

Quand: Vendredi soir 19 juillet Heure: 20h30 (à la noirceur)

Où: Parc de l'église (295, route de l'église)

M. Loup, M. Serpent, M. Requin, M. Piranha et Mlle Tarentule sont les criminels les plus redoutables du monde. Lorsque la police réussit enfin à leur mettre la main au collet, M. Loup conclut un marché avec les autorités, qu'il n'a évidemment pas l'intention de respecter. Il promet que lui et ses comparses deviendront honorables et gentils.

Sous la tutelle du Professeur Marmelade, un cochon d'Inde arrogant, ils s'efforceront de poser des gestes nobles afin d'impressionner la galerie. Pourtant, bien vite, M. Loup se rendra compte que faire le bien n'est peut-être pas si mal...



PROGRAMME DE SOUTIEN AUX NOUVEAU-NÉS

Profitez du programme pour l'année 2024 en vous inscrivant, si vous avez un nouveau-né ou si vous en attendez un d'ici le 28 novembre 2024.

Nous contribuons à aider les familles (nouveau-nés); 100\$ par bébé et une tonne de surprises à la fête du 15 décembre prochain!

Pour information et inscription : 819 845-7795 poste 3 loisirs@st-claude.ca





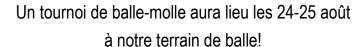
Bouclette la fée - 13h15

Spectacle canin - 15h00

La cantine sera ouverte samedi et dimanche 24-25 août pour la fête foraine et pour le tournoi de balle!

Bon appétit!

Argent comptant seulement



Merci de venir encourager les équipes!!

CANTINE OUVERTE





Samedi le 7 septembre prochain une exposition de voitures anciennes aura lieu au parc de l'église, en même temps que le dernier tournoi de balle-molle de l'été.

De 9h à 16h venez admirez ou exposez gratuitement votre véhicule sous le beau soleil!

Le trio des Cool Brothers seront sur place en après-midi au son de la musique rétro!

Cantine ouverte pour l'occasion. Tirage de prix de présence pour les exposants.







de Windsor & Région

SécuriCAB a été créé par et pour les Centres d'action bénévole (CAB) du Québec membres de la FCABQ. Ce service gratuit offre la possibilité à tous les aînés qui le souhaitent de rester chez eux le plus longtemps possible dans des conditions optimales en recevant des appels automatisés s'assurant de leur bien-être.

Les appels sont effectués à l'heure convenue avec l'abonné. En cas de non-réponse de celuici, des démarches sont effectuées auprès d'un répondant désigné ou d'un organisme de la communauté afin que ceux-ci s'assurent du bien-être de l'usager. Si aucun contact n'est établi avec la personne aînée, un appel d'urgence est effectué au service de police local.

Ce service s'adresse donc à toutes personnes désirant combler un besoin lié à la solitude, un handicap, une maladie chronique, une perte d'autonomie, un oubli de prendre leur médication ou de s'alimenter, une situation de détresse psychologique ou un proche aidant prenant soin d'une personne en perte d'autonomie.

N'hésitez pas à communiquer avec votre CAB de Windsor et région au 819 845-5522 pour vous inscrire ou pour obtenir plus d'information.

Louise Tremblay, coordonnatrice